

Compte tenu des crispations suscitées en France par la réforme de l'autonomie des universités, le constat peut paraître extravagant. Pourtant, l'Association européenne des universités le dit sans ambages, dans un rapport publié en novembre 2011 : les universités françaises ne sont pas très autonomes si on les compare avec leurs homologues en Europe. L'association, qui a examiné en 2010 la situation de 26 pays (28 systèmes universitaires), a établi quatre classements thématiques. A chaque fois, la France fait piètre figure. Pour ce qui est de la liberté de s'organiser, les universités françaises sont 16e (59 % d'autonomie). Pour les finances, la France est 22e (45 %) ; pour les ressources humaines, 27e (43 %) ; pour la pédagogie, 28e (37 %). Le président de la République pouvait espérer un aboutissement plus éclatant pour l'une des réformes phares de son quinquennat. Tandis qu'au 1er janvier 2012, à quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle, 80 des 83 universités françaises seront autonomes, les déboires budgétaires d'une poignée d'entre elles, fin 2011, ont un peu gâché la fête. Les opposants à la réforme n'ont pas manqué de souligner qu'ils " l'avaient bien dit ". Il n'en reste pas moins que la réforme arrive à son terme, conformément au calendrier fixé en 2007. Le 1er janvier, huit nouvelles universités rejoignent le peloton des établissements " libres ". Elles bénéficieront des modalités prévues par la loi libertés et responsabilités des universités (LRU), portée par la ministre de l'enseignement supérieur d'alors, Valérie Pécresse : gouvernance resserrée autour du président, gestion autonome de la masse salariale et des ressources humaines, voire du patrimoine immobilier.

[Articolo esteso](#) .

(Fonte : Le Monde 31-12-2011)